



les rivières de l'ouest de la France sont-elles seulement des infrastructures naturelles?

Cet article de [Reppaval](#) résume et présente un prochain ouvrage. Nous imaginons un argumentaire à charge, comme la plupart des publications depuis le 31/12/2006. (LEMA). Au 01/01/2007 rien ne va plus dans la nature qu'il faut renaturer rapidement. Il y aurait urgence à agir pour la planète ! Peu importe si l'objectif est mal ciblé.

Un plaidoyer pour les seuils et moulins nous surprendrait, mais attendons la publication et notamment les pistes de réflexion pour une meilleure prise en compte des enjeux sociaux et économiques.

l'article :

“**Les rivières de l'Ouest de la France** sont-elles seulement des infrastructures naturelles ? **Les modèles de gestion à l'épreuve de la DCE**” par Marie-Anne Germaine et Régis Barraud, celui-ci traite des enjeux liés à la gestion de l'abondant héritage constitué des seuils, barrages et chaussées de moulins, témoins de l'intensité de l'exploitation de cours d'eau de petite dimension dans l'Ouest de la France. L'article s'interroge sur l'étape charnière dans laquelle se situe aujourd'hui la gestion des vallées en lien avec **la fin d'un système**, celui des moulins et de la rivière aménagée, **aujourd'hui révolu** mais dont **l'influence sur le fonctionnement des hydrosystèmes** et la physionomie des paysages reste importante. Deux grands **modèles de patrimonialisation semblent s'affronter** : l'un envisage ces héritages, le moulin à eau et les infrastructures hydrauliques qui lui sont associés (seuils, biefs, vannes) en particulier, comme une ressource à conserver dans le cadre de la **valorisation des paysages** de vallées tandis que l'autre les **considère comme un obstacle au bon fonctionnement des corridors écologiques**. Dans ce modèle, les cours d'eau et zones humides associées sont envisagées comme des **infrastructures naturelles** linéaires. Dans un premier temps, l'inventaire et l'analyse de l'arsenal réglementaire mis en place récemment aux échelles européenne et nationale conduisent à suivre les infrastructures naturelles de gestion des cours d'eau qui s'opère en France depuis les années 1990. Celui-ci est ensuite mis en regard du modèle techniciste de la rivière aménagée et du modèle écologique émergent. Leur confrontation permet enfin de proposer de nouvelles perspectives pour la mise en œuvre de projets de rivières partagées.

Résumé : Les nouvelles lois sur l'eau entraînent une multiplication des opérations de **restauration écologique des cours d'eau**. Qu'ils se traduisent par le désaménagement d'ouvrages ou par la volonté de **maintenir des paysages « sauvages »** dans les fonds de vallées, ces projets suscitent localement des oppositions et conflits qui témoignent de la diversité des usages et représentations de ces espaces. L'analyse des **alternatives proposées** au modèle



les rivières de l'ouest de la France sont-elles seulement des infrastructures naturelles?

de la rivière aménagée conduit à s'interroger sur les décalages entre alternatives proposées et **les attentes exprimées par les populations locales**. À partir de l'étude d'opérations achevées ou en cours dans les petites vallées de l'Ouest de la France, des pistes de réflexion pour une meilleure prise en compte des enjeux sociaux et économiques sont proposées pour la mise en œuvre de projets de « **rivières vivantes** ».

commentaires rapides du Cedepa

rivières de l'Ouest de la France: s'il y a des rivières surnaturelles, c'est bien dans l'ouest de la France! Qu'est-ce qu'une « rivière naturelle », en existe-t-il encore ?

Les modèles de gestion à l'épreuve de la DCE : pour l'instant, les rapportages de la France sont plutôt sévèrement jugés par l'UE

la fin d'un système...aujourd'hui révolu : une affirmation pétrie de certitudes, empreinte d'une grande fatuité, déniait l'ingénierie du passé, n'imaginant même pas un instant que nous serons peut-être contraints de tout remettre en œuvre en 2030 pour valoriser les multifonctionnalités du cours d'eau : production d'électricité, pisciculture (pour réduire un déficit grave de la balance commerciale) loisirs (accueil, gîtes, chambres d'hôtes, restauration...). Au lieu de le qualifier de révolu, le système pourrait être valorisé avec un investissement bien moins élevé que celui consacré aux effacements des seuils.

influence sur le fonctionnement des hydrosystèmes: Nous l'admettons et en prenons acte, mais cette influence prétendument rhédibitoire n'est pas étudiée. L'impact physique très relatif des seuils n'affecte qu'à la marge la qualité de l'eau. La nature a recréé d'autres écosystèmes depuis des siècles. Les uns valent certainement les autres. La mise en œuvre du concept politique de « continuité écologique » provoquerait des perturbations écologiques graves.

des modèles de patrimonialisation semblent s'affronter: présentation dévoyée : il n'y a pas d'affrontement. L'un existe : il a contribué à l'essor de la France, l'autre n'est qu'une agression philosophique récente, déconnectée de la technique et qui prétend être « écologique ».



les rivières de l'ouest de la France sont-elles seulement des infrastructures naturelles?

valorisation des paysages: dichotomie très forte entre ces boucs-émissaires et le très fort engouement social pour les moulins et les étangs. La journée 2013 des moulins et du patrimoine va encore le confirmer.

PDF : [paysages vallées_Barraud_Poitiers](#)

considère comme un obstacle au bon fonctionnement: c'est bien le nœud gordien: les uns « considèrent »... mais sur quels fondements ?

corridors écologiques: un concept de Grenelle; pourquoi limiter l'écologie aux corridors?

infrastructures naturelles: balivernes ! s'il reste 1m² « naturel » en France, il faut le chercher dans les zones montagnardes inaccessibles, certainement pas près des cours d'eau, objet de multiples aménagements depuis homo sapiens,

restauration écologique des cours d'eau : pour qui et pour quoi ?
<http://cedepa.wordpress.com/2012/07/14/eau-et-sediments/>

maintenir des paysages « sauvages » : inexistants en France,

alternatives proposées : lire alternatives « imposées » par une ultra minorité, sans que strictement personne n'ait rien demandé. Les alternatives administratives du PARCE ne sont pas encore validées...la précipitation et l'excitation actuelles pour modifier des écosystèmes qui fonctionnent harmonieusement depuis des siècles ne semble ni pertinente ni urgente.

les attentes exprimées par les populations locales : une forte mobilisation contre les arasements, un engouement social très ancré pour les étangs et les moulins, confirmé par les Collectivités qui cherchent à les acquérir. Cette « attente exprimée » sur le papier ne correspond pas ce que les usagers, touristes et populations locales apprécient.

« **rivières vivantes** »: un concept politique dogmatique qui s'arroge l'écologique. Certains cours d'eau sont « morts » à l'issue d'une irrésistible agonie chimique.